



© Bardinal Consultant

UNITÉ PAYSAGÈRE



25 • LES ÉTANGS D'ISTRES ET DE SAINT-BLAISE



© Bardinal Consultant

L'étang de Citis depuis la route de Saint-Blaise

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 3 km d'est en ouest et 16 km du nord au sud.

Altitude maximale : 118 m à la chapelle Saint Etienne à Istres

Altitude minimale : -10 m à l'étang du Pourra et Lavaduc

Superficie : 43 km²

Population : 44 059 habitants*

Relief : isthme creusé d'étangs

Communes : Istres (1)

* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Fos-sur-mer, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

L'unité paysagère des étangs d'Istres et de Saint-Blaise s'étire sur l'isthme qui sépare l'étang de Berre de la mer Méditerranée. Au creux de dépressions calcaires entourées de collines aux versants plus ou moins marqués, une succession d'étangs construit des paysages littoraux, paysages surprenants entre grandes urbanisations et sites industriels.

Les étangs se nomment de l'Olivier, de Rassuen, de Citis, du Pourra, de Lavalduc et d'Engrenier et ont fait l'histoire des communes riveraines d'Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer ou Port-de-Bouc. En effet, le taux de salinité de certains (Engrenier, Lavalduc) a permis, dès l'Antiquité, le commerce du sel. Les vestiges antiques de Saint-Blaise au bord de l'étang de Lavalduc témoignent d'une occupation ancienne.

L'atlas des paysages de 2006 les intégrait à l'unité paysagère de l'étang de Berre mais leurs spécificités paysagères et écologiques ont motivé le choix de les reconnaître comme ensemble paysager à part entière. Les rives sont faites de pinèdes ou de vignes, car ici la tradition agricole perdure.

Istres, installée au bord de l'étang de l'Olivier, prend le caractère pittoresque d'une ville littorale, située pourtant sur un plateau calcaire. L'étang est ainsi nommé par les oliveraies qui l'entouraient. Même si les villes ne sont jamais éloignées des autres plans d'eau, il est le seul à présenter des rives habitées.

Les étangs de Citis et du Pourra sont propriétés du Conservatoire du Littoral depuis 2010.

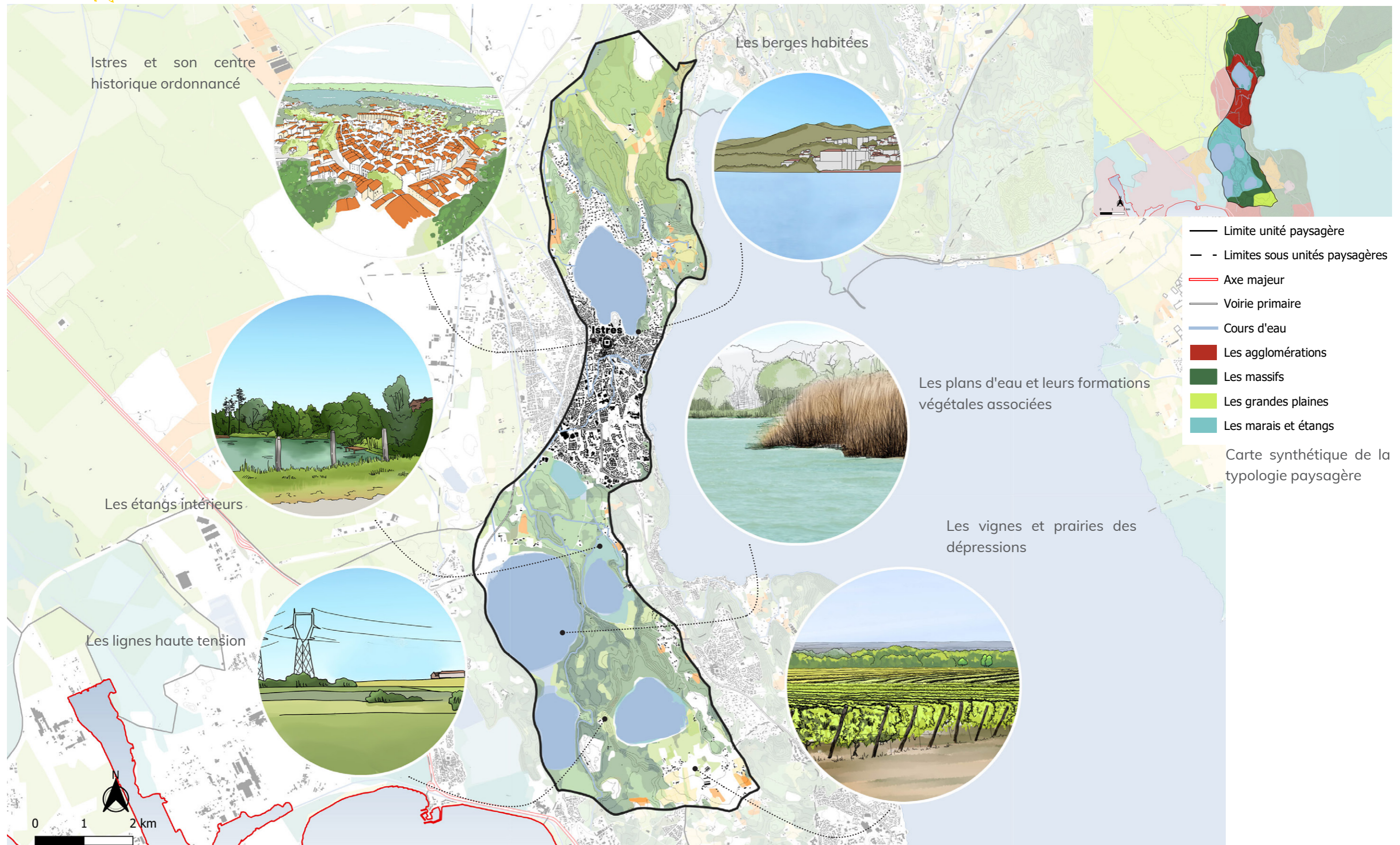
L'atlas de 2006 faisait la description de ces étangs :

À l'ouest des collines de Saint-Blaise, un chapelet de petits étangs intérieurs se niche dans les cuvettes de molasse et s'égrène jusqu'au littoral de Fos. Ces étangs encaissés témoignent de la diversité des paysages littoraux de l'étang de Berre : anciennes salines, larges roselières et eaux stagnantes...

La ville d'Istres s'étire au bord de l'étang de l'Olivier. Elle est implantée à l'articulation de l'étang de Berre à l'est, de la Crau à l'ouest et des collines de Saint-Blaise et de Saint-Mitre-les-Remparts au sud.



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages



L'étang de l'Olivier depuis l'église Notre-Dame-de-Beauvoir à Istres



Les bleus, verts, gris, roses des eaux des étangs changeants au gré de la météo et de la salinité du plan d'eau ; les verts foncés des pinèdes ; les ocres des enduits des façades du centre historique d'Istres ; les verts et ors des vignes.

LES PREMIÈRES impressions



Ces paysages d'eau créent la surprise dans un environnement de plateaux calcaires recouverts de pinèdes et de garrigues. Ils contrastent aussi avec un environnement urbain dense. Les villages ont été absorbés par un tissu urbain mélangeant collectif et pavillonnaire, corollaire du développement des industries pétrochimiques et sidérurgiques de l'étang de Berre, du littoral méditerranéen voisin et du golfe de Fos.

Unique agglomération de l'unité paysagère, Istres n'a pas échappé à ce phénomène de ville nouvelle quand il a fallu accueillir les populations ouvrières. Son centre historique s'est entouré d'ensembles de collectifs et de zones pavillonnaires. Elle s'est distinguée de ses voisines Miramas, Port-de-Bouc et Martigues quand, à l'issue de la Première Guerre Mondiale, l'école d'aviation et la base aérienne se sont implantées. Une partie de l'économie de la ville est encore portée par l'aéronautique.

Avant d'être cette agglomération, Istres était un village perché au-dessus de l'étang de l'Olivier. Ses maisons ont été construites autour d'un château sur les ruines duquel a été bâtie l'église Notre-Dame de Beauvoir, édifice du XVI^e siècle classé Monument Historique. La ville historique s'organise selon un schéma radioconcentrique, entourée d'une enceinte jusqu'au XVIII^e siècle. Istres bénéficie de l'agrément de ses paysages lacustres qu'elle a su valoriser.

Le cœur de l'ancien village est agrémenté des belles façades de ses hôtels particuliers construits aux XVI^e et XVIII^e siècles. La ville nouvelle s'étend des rives de l'étang de Berre à celles de l'étang de l'Olivier et s'ouvre à l'ouest sur la Crau.

Les autres étangs s'inscrivent dans un environnement naturel. Il faut dépasser l'urbanisation dense de Port-de-Bouc ou d'Istres pour découvrir les paysages intimes de ces étendues d'eau intérieures, cachées par les collines qui les entourent. Leurs roselières, prairies humides, phragmitaies... surprennent au milieu de collines sèches.

LES PREMIÈRES impressions

La richesse des paysages de l'unité paysagère n'est pas qu'écologique. Elle est aussi chromatique. Il y a la multitude de verts de ses pinèdes et garrigues, mais aussi de ses vignes que l'automne pare d'orangés et d'ors. Et il y a la couleur des eaux changeante au gré de la météo mais aussi de leur salinité ou de leur végétation aquatique. Les plans d'eau s'expriment dans des nuances de bleus, de verts et même de roses d'une grande variété et subtilité.

Mais ces paysages au premier regard marqués d'une forte naturalité sont aussi l'héritage d'une industrialisation associée à l'exploitation du sel qui les a façonnés. Les eaux salées de Rassuen et de Lavalduc ont été utilisées dès l'Antiquité mais c'est au XIX^e siècle que leur exploitation se transforme avec la production de soude à partir du sel marin grâce à un procédé chimique. Avec cette nouvelle méthode de transformation, l'activité industrielle va se développer et avec elle la transformation des paysages s'opérer. Des étendues d'eau sont aménagées en marais salants (étang du Mazet, du plan d'Aren, étang de Citis) et l'acheminement de la saumure depuis les étangs de Lavalduc et d'Engrenier est à l'origine de la construction de tout un réseau de canaux souterrains (tunnels) et aériens (aqueducs). Conjointement apparaissent des bâtiments et des embarcadères pour l'expédition du sel. L'usine chimique de Rassuen est édifée en 1809 ; elle sera une des plus importantes du département. Pour maintenir son activité, ses productions ont été diversifiées (dérivés du chlore, colles ou gélatine) jusqu'à la fabrication d'engrais. Son activité s'achevera définitivement en 1988.

L'usine a été à l'origine de la création d'un hameau mais aussi de la pollution des sols encore d'actualité en 2021. L'industrie est encore présente dans les paysages. Les panoramas sur le golfe de Fos installent ces ambiances industrielles mais également la présence significative de l'usine de fabrication de ciment fondu à Port-de-Bouc.



L'étang de Lavalduc, depuis le site archéologique de Saint-Blaise, avec en arrière-plan de site industriel de Fos-sur-mer



Le site industriel de Rassuen et ses marais salants



Le centre historique d'Istres s'est entouré d'ensembles de collectifs



Affleurements autour du site de Saint-Blaise



Le centre historique d'Istres

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

L'unité paysagère se situe à l'ouest de l'étang de Berre. L'atlas des paysages de 2006 exprimait les structures paysagères de la manière suivante :

LA SUCCESSION DE DÉPRESSIONS

À l'ouest, les collines tabulaires découpées dans les grès et la molasse (142 m à Saint-Blaise) forment la transition avec la Crau. Elles sont séparées par des dépressions circulaires créées par l'érosion éolienne et occupées par un chapelet d'étangs.

LE COUVERT VÉGÉTAL

Les pinèdes et les garrigues basses couvrent les collines et les massifs périphériques. En particulier, les collines de Sulauze au-dessus de l'anse de Saint-Chamas sont couvertes d'une splendide pinède.

Des bosquets de pins et de chênes couvrent les collines littorales entre Istres et Saint-Mitre-les-Remparts.

LE PAYSAGE BÂTI

Les sites villageois souvent perchés se juxtaposent aux zones d'urbanisation contemporaine dans les plaines littorales et composent un paysage contrasté, en constante évolution. Les villages anciens resserrent leurs maisons autour de ruelles étroites souvent radioconcentriques, image de la "Provence terrienne traditionnelle" (Istres).

L'habitat est une alternance d'immeubles regroupés en grands ensembles et de lotissements pavillonnaires dans les quartiers urbains et de constructions diffuses sur les franges des espaces naturels. La "ville nouvelle" d'Istres est signalée par un geste architectural : la Sous-Préfecture.

Les parcs paysagers et les aménagements de voirie structurent le paysage urbain et soulignent les entrées d'agglomération. De nombreux giratoires scandent les voies.

Istres a conservé son tissu urbain médiéval et une architecture ancienne remarquable.



FOCUS SUR LES milieux naturels

À l'ouest de l'étang de Berre se trouve cet ensemble d'étangs, de taille beaucoup plus réduite que Berre, et particulièrement intéressants. Ce complexe dit des étangs intérieurs comprend les étangs d'Istres (étang de l'Olivier et de Rassuen) et de Saint-Blaise (Lavalduc, Pourra, Citis, Engrenier). Ces étangs (avec celui de l'Estomac à Fos-sur Mer) ont été creusés par l'érosion éolienne, c'est-à-dire l'action du vent. Ceux de Saint-Blaise (Lavalduc, Pourra, Citis, Engrenier) ont la particularité de se situer en dessous du niveau de la mer (jusqu'à -10 m).

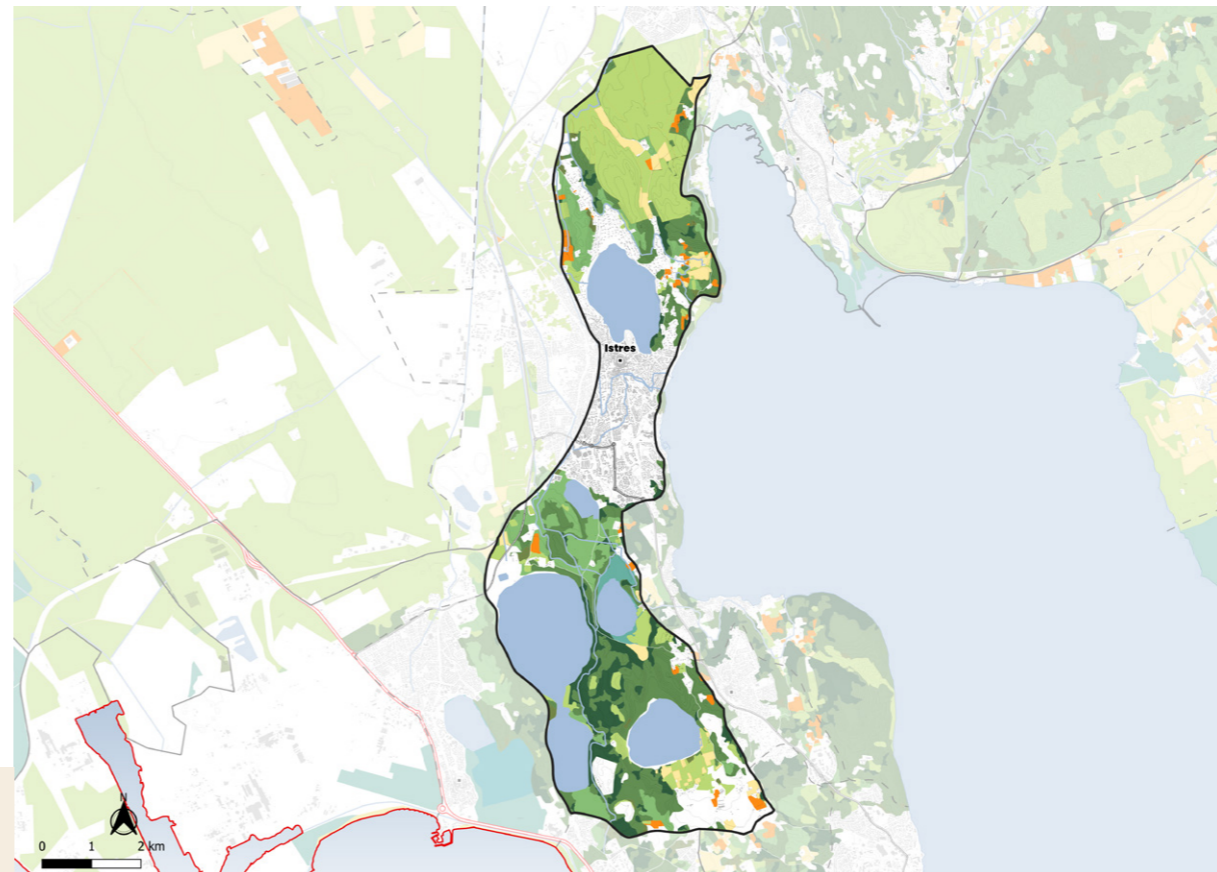
L'originalité de ces milieux réside dans la mosaïque complexe et imbriquée de milieux différents qui les constituent : eaux douce/eau salée ; milieu humide/milieu sec. La cohabitation de l'eau douce avec l'eau salée est notamment un facteur majeur de cette grande biodiversité.

L'étang d'Engrenier est "sur-salé", comme l'étang de Lavalduc. Ces deux étangs servent de stockage industriel de saumure pour le dépôt pétrolier de Manosque (Géosel / Géostock). L'étang de Rassuen est quant à lui en eau douce (salinité inférieure à 2 g/l), alimenté par la nappe de Crau, les précipitations... et la station d'épuration.

Les étangs de Citis et de l'Olivier sont aujourd'hui des étangs d'eau douce lorsqu'ils sont en pleine eau. Si ces étangs s'assèchent, la salinité peut alors être plus élevée. Dans le cadre de la gestion hydraulique de la compagnie des Salins du Midi (groupe Salins), Citis est artificiellement alimenté par les eaux douces de la plaine de Lavalduc. L'étang de Citis était aménagé en marais salant au XIX^e siècle et son exploitation s'est arrêtée en 1925*.

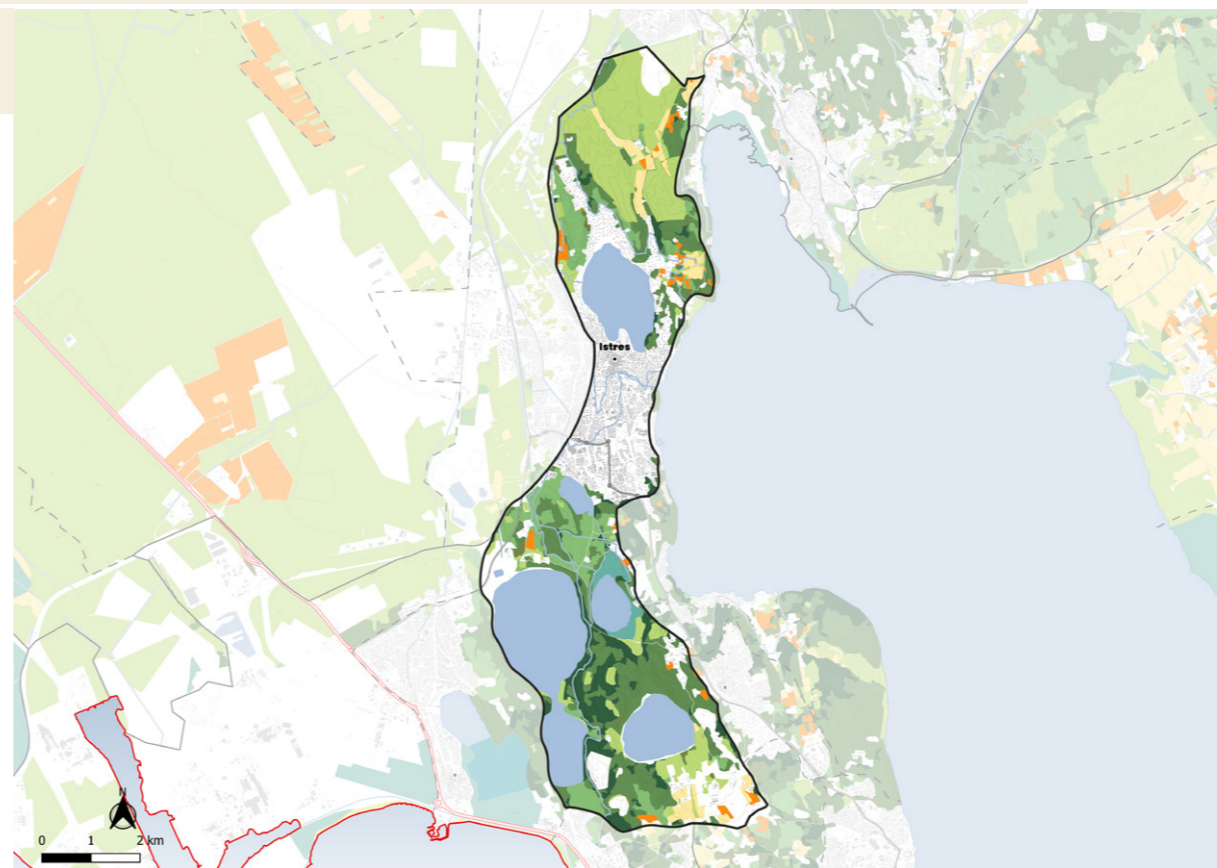
L'étang du Pourra, également d'eau douce, présente un rythme annuel d'inondation et d'exondation, capital à la survie de ses espèces patrimoniales ainsi que des habitats qui les accueillent. Bien que sa salinité actuelle soit à peu près nulle, ce dernier montre toutefois, par endroits, des caractéristiques de milieux saumâtres (salicones, saladelles), dues à une croûte de sel parfois présente.

* source : document Istres Provence Tourisme



2006

LA COUVERTURE VÉGÉTALE



2019

Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages



© Bardinal Consultant

L'étang du Pourra depuis sa rive est



© Bardinal Consultant

L'étang d'Engrenier, au fond à droite l'étang de Lavalduc

FOCUS SUR LES milieux naturels



Les abords de ces étangs sont des secteurs de collines méditerranéennes couvertes des classiques pinèdes à pins d'Alep (*Pinus halepensis*) et garrigues. Les eaux douces offrent des roselières avec phragmites (*Phragmites australis*), Massette (*Typha sp.*), et par endroit Marisque (*Cladium mariscus*).

Dans les eaux saumâtres, ce sont les sansouires à Salicornes ou les formations à Saladelles qui se développent.

Ces milieux sont d'une importance majeure pour la faune et notamment l'avifaune. Outre la multitude de nicheurs, ils servent de zone d'hivernage notamment pour le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) (jusqu'à 1000 individus observés sur le Pourra) et le flamant rose (*Phoenicopterus ruber roseus*), ainsi qu'à une multitude d'anatidés et d'échassiers.

Les eaux douces sont l'habitat de la tortue aquatique cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) observée au Pourra et dans les parties douces de Rassuen.

L'intérêt pour les insectes est également fort avec le leste à grands stigmas (*Lestes macrostigma*), espèce très localisée et en régression, et l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Certains secteurs entre Lavalduc et Engrenier sont peuplés par le bupreste de Crau (*Acmaeoderella cyanipennis perroti*), espèce de coléoptère endémique des Bouches du Rhône.

Enfin, les friches et bords de champs de cette unité renferment de très importantes populations de gagée de Mauritanie (*Gagea mauritiana*) ou encore de bugrane sans épine (*Ononis mitissima*), espèce végétale protégée, qui parviennent même à pénétrer jusque dans la garrigue à romarin ou sur les berges exondées de l'étang du Pourra.

L'ensemble des étangs compose l'ossature de la trame verte et bleue de cette partie du territoire.

LES ATOUTS & fragilités

Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- Des milieux humides d'une grande richesse écologique.
- Un environnement paysager exceptionnel entre deux grands pôles industriels, l'étang de Berre et le golfe de Fos.
- Des vestiges archéologiques considérés comme un des sites patrimoniaux majeurs de la basse Provence, valorisés par des aménagements afin d'accueillir les visiteurs.
- Des espaces de loisirs à portée de grandes agglomérations.
- Des périmètres de protection et de gestion pour la sauvegarde des milieux terrestres et aquatiques, parmi lesquels figurent les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon, récemment classés le 28/02/2020, ou encore la Réserve naturelle régionale du Pourra.

LES FRAGILITÉS

- Un équilibre écologique qui peut être remis en question par le dérèglement climatique et des pratiques humaines.
- Une grande sensibilité aux incendies des pinèdes qui entourent les étangs intérieurs, malheureusement confirmée par les grands feux de 2017 et 2020.
- L'urbanisation des rives de l'étang de l'Olivier.
- Une agriculture résiduelle, vulnérable elle aussi aux incendies et menacée par la pression urbaine, et l'abandon des bâtiments agricoles (mas, bergeries, restanques).



© Signes Paysages

Les stigmates de l'incendie de 2020 sur les berges de l'étang du Pourra



© Signes Paysages

Une agriculture au Plan Fossan à Port-de-Bouc



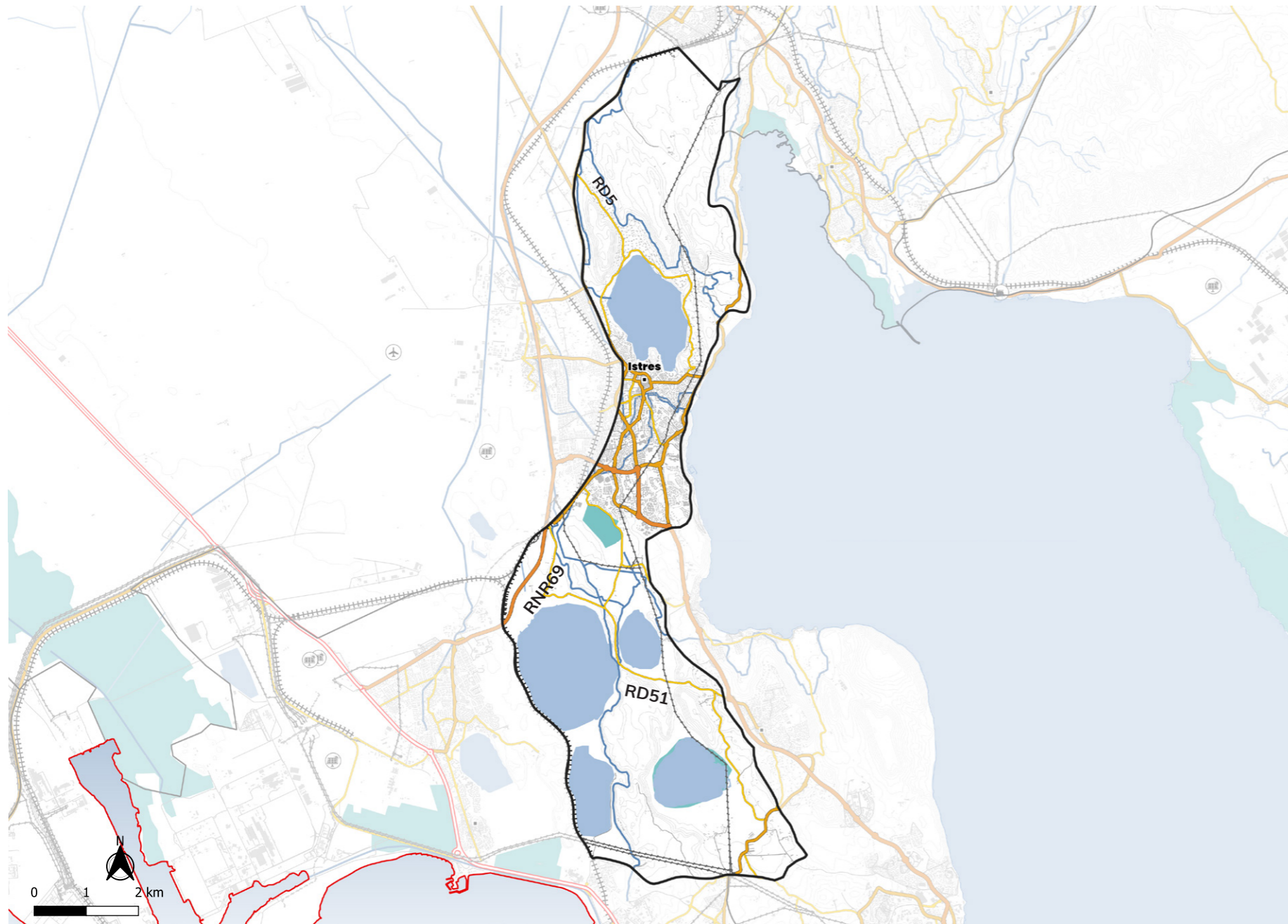
© Signes Paysages

Le site archéologique de Saint-Blaise



© Signes Paysages

Les salins de Rassuen



LA CARTE DES infrastructures



C'est une petite unité paysagère peu parcourue. Les routes rayonnent depuis le centre d'Istres accompagnées des façades du noyau historique. En s'éloignant du centre, l'alignement des façades laisse la place à l'hétérogénéité habituelle des périphéries urbaines.

En dehors des sections urbaines, la route traverse les paysages dans leur diversité entre parcelles cultivées, pinèdes et garrigues, épousant les formes du relief.

Sur les plateaux, les vues se dégagent vers le golfe de Fos ou l'étang de Berre, puis la route rejoint le creux des petits bassins cultivés.

La plupart des étangs se découvre au travers de percées dans les pinèdes. Les incendies de ces dernières années ont rouvert des vues directes sur les étangs notamment du Pourra, de Rassuen et de l'Olivier.

Les routes restent étroites et n'assurent qu'une desserte locale.

Au nord de l'unité paysagère, sur la commune d'Istres, l'ancien site de dépôt de munitions est depuis 2012 un parc photovoltaïque de 38 ha qui accueille par ailleurs plusieurs ruches.

Entourée de zones urbaines denses et de sites industriels, l'unité paysagère porte de nombreuses autres infrastructures. Elle est traversée par plusieurs lignes haute-tension d'autant plus prégnantes dans ces dépressions naturelles. Son sous-sol est aussi encombré par un réseau de pipes-lines qui distribue plusieurs matières premières vers et depuis les zones industrielles de Fos et de Lavéra. Sur le relief séparant l'étang d'Engrenier de celui de l'Estomac sont installées les cuves de réserve de carburant de l'OTAN, dissimulées par une végétation arborescente.

À compter de 2023, l'unité paysagère sera traversée par le contournement autoroutier de Fos /Martigues.

Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| — Limite unité paysagère | — Voirie primaire |
| — Cours d'eau | — Voirie secondaire |
| Énergie | — Voirie tertiaire |
| — Réseau électrique aérien | — Voie ferrée |
| | — Canaux |

LES FACTEURS d'évolution

L'unité paysagère des étangs d'Istres et de Saint-Blaise est marquée par la naturalité de ses espaces. Aussi les facteurs d'évolution sont essentiellement associés aux dynamiques de ses milieux.

Istres est au centre de l'unité paysagère et son urbanisation a transformé les berges de l'étang de l'Olivier. C'est à compter du début des années 1970 que l'urbanisation de la commune s'est engagée. Entre 2006 et 2021, le développement s'est ralenti.

Si les périmètres de protection préservent les milieux des actions humaines, d'autres facteurs entrent en jeu, conséquences souvent directes de l'action de l'Homme : les incendies et le changement climatique.

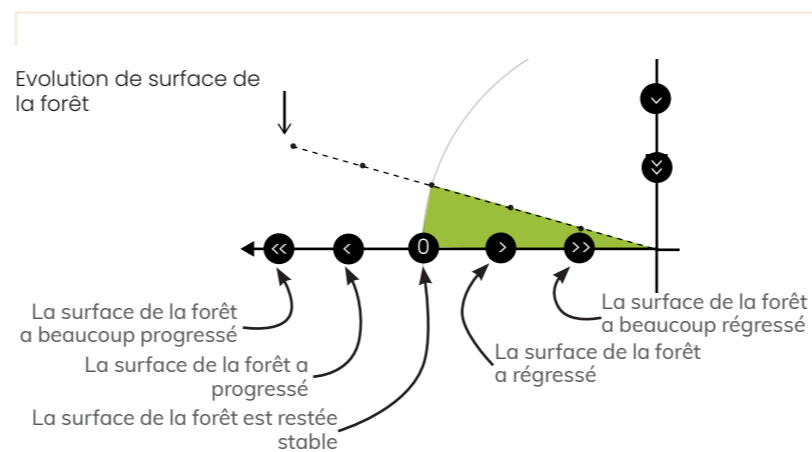
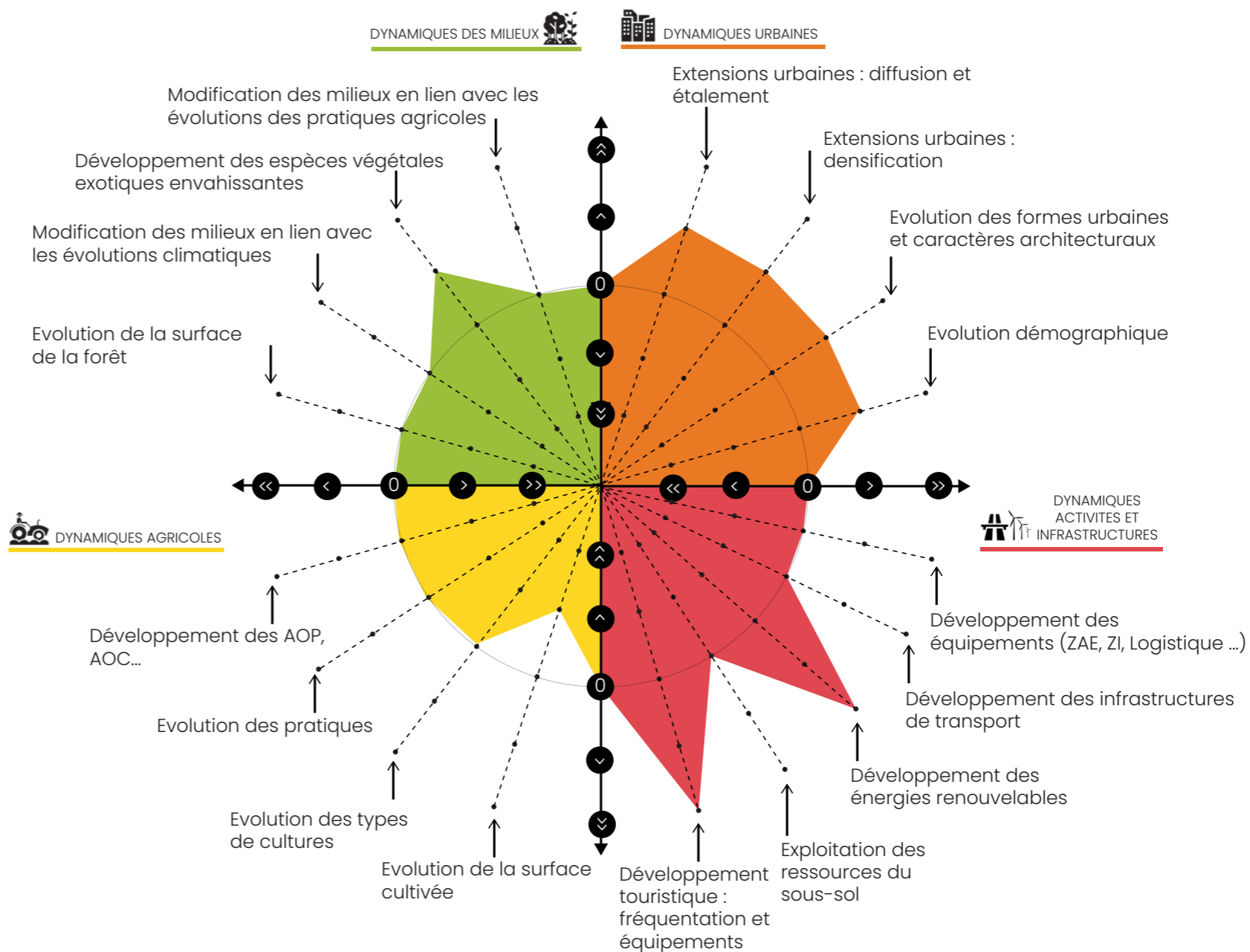
LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT AINSI :

- Les aléas climatiques et leurs conséquences.
- Le changement climatique et ses répercussions sur la ressource eau.
- Les périmètres de protection et de gestion.
- Le tourisme.
- L'urbanisation des rives de l'étang de l'Olivier.

Les communes riveraines font valoir leur environnement qui offre des lieux de promenade, de découverte et de loisirs à proximité de leurs centres urbains. Elles communiquent sur cet atout qui participe à la qualité de vie, une façon de rendre leur territoire attractif.

Il faut également mentionner les activités agricoles qui perdurent et participent directement à la qualité des paysages des étangs. Une vigilance particulière doit notamment être accordée à ces activités, qui ne doivent pas "industrialiser" les paysages par des installations massives telles que les serres chapelles.

Les périmètres de protection dont bénéficient certains étangs (se reporter à la carte des zones protégées) sont une assurance quant à la préservation de leurs paysages et à leur gestion. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des étangs du Pourra et de Citis depuis 2010*.



Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

*figurent dans la liste des sites du Conservatoire du Littoral

L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols



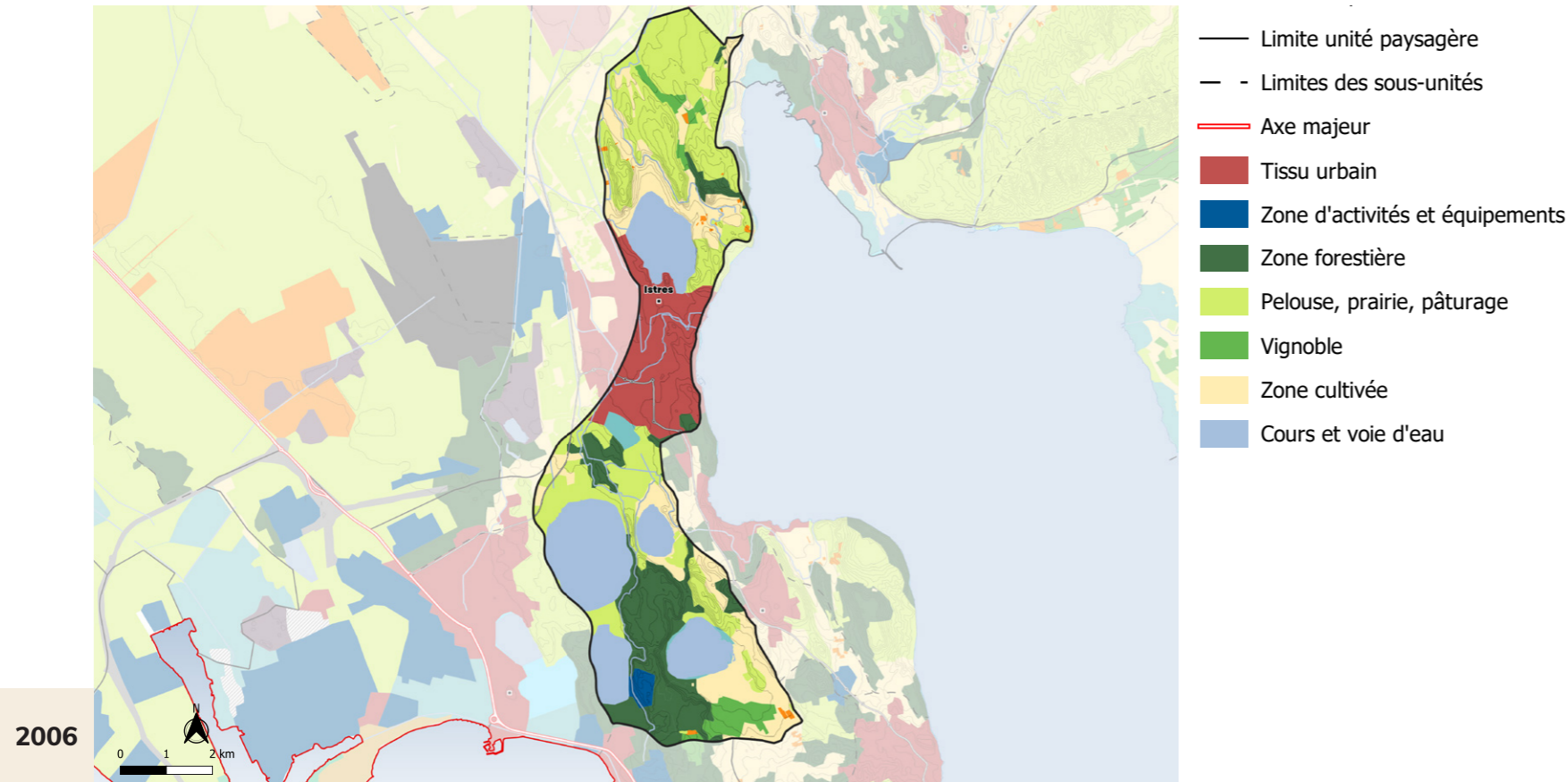
Les cartes ci-contre montrent une évolution modérée des paysages.

Le processus le plus marqué concerne la ville d'Istres et la diffusion de son habitat notamment dans le vallon Saint-Jean(1). L'attrait des rives de l'étang de l'Olivier se confirme avec les zones d'habitat qui les occupent jusqu'à presque se rejoindre (1).

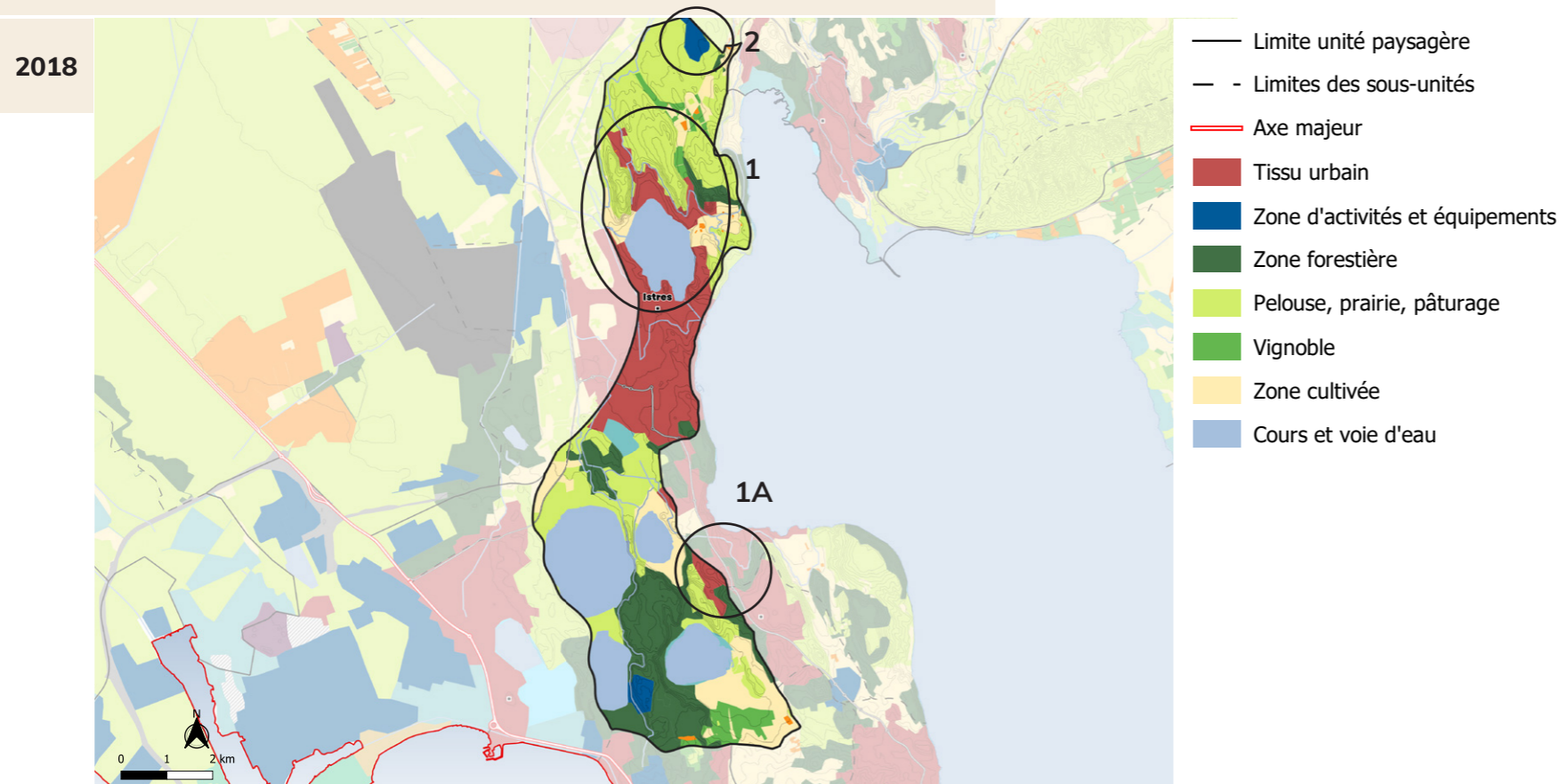
Au nord-est de l'étang du Pourra, l'urbanisation de Saint-Mitre-les-Remparts s'est substituée aux terres cultivées (1A).

À l'extrémité nord de l'unité paysagère, le parc photovoltaïque de Sulauze s'est installé sur l'ancien site de dépôt de munitions (2).

Ne figurent pas dans les bases de données à disposition, les deux grands feux qui ont touché les abords des salins de Rassuen en 2017 et le feu de 2020 parti de l'étang de Lavalduc* qui a ravagé près de 320 hectares en se déplaçant vers le sud.



L'OCCUPATION DES SOLS



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages

* source : Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES URBAINES

Seule agglomération de l'unité paysagère, Istres a vu son urbanisation se développer entre les années 1970 et 2020 avec des opérations d'ensemble (Prépaou, Prédina...) et tout un tissu pavillonnaire qui s'est concentré au sud et à l'ouest du centre historique. La population d'Istres est passée de 42 090 habitants en 2006 à 44059 en 2020*, soit une hausse de 4% qui reste pourtant inférieure à la moyenne du département qui est de 6,3%.

Si depuis 2006, le développement urbain s'est ralenti, les nouvelles zones habitées impactent des lieux jusqu'à présent empreints d'un caractère naturel. Il s'agit des berges de l'étang de l'Olivier, prisées pour le cadre paysager qu'elles offrent. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune maintient ouverts à l'urbanisation ces espaces. Certains sont destinés à des équipements de loisirs et de tourisme et s'inscrivent alors dans une démarche de valorisation du caractère littoral de l'agglomération.

Un projet va porter loin le développement touristique de la ville. 2021 valide le Permis d'Aménager pour la construction d'un écoquartier et d'un golf dit "éco-durable" sur l'ancien site industriel de l'usine de Rassuen, engageant également sa réhabilitation. Ce nouveau quartier comprendra une résidence de tourisme, des immeubles destinés aux logements, un hôtel de grand standing, un ensemble de maisons individuelles et de parkings silos, des commerces, un espace de coworking et un lieu dédié à la mémoire du site.

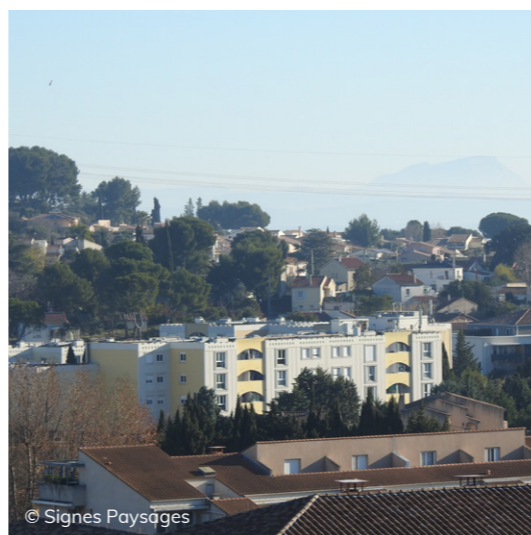
L'impact environnemental et paysager de ce futur quartier est moindre, mais la disparition de la vieille usine marquera néanmoins le paysage. L'aménagement du golf "éco-durable" est quant à lui plus discutable dans la mesure où sa surface importante est gagnée sur des boisements et des espaces naturels. Si le programme affiche une ambition d'écoquartier, la prise en compte du paysage et des milieux sera-t-elle à la hauteur de ces ambitions ?

– Impacts :

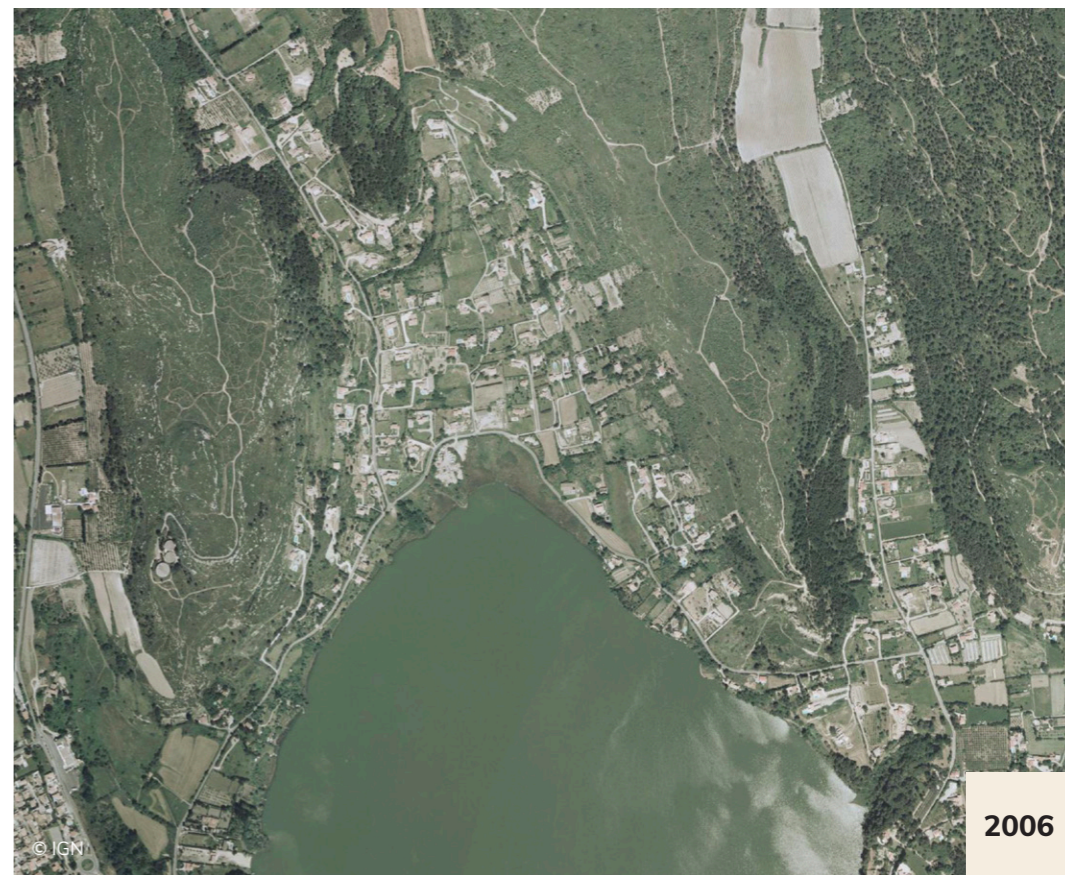
- 🔥 Consommation de sols cultivés
- 🔥 Artificialisation des berges de l'étang de l'Olivier.
- 🔥 Nouveaux paysages créés sur le site de Rassuen.
- 🔥 Fragmentation des versants boisés et de la trame verte et bleue.



Les berges de l'étang de l'Olivier



Istres, autour du centre historique, un habitat hétérogène



2006

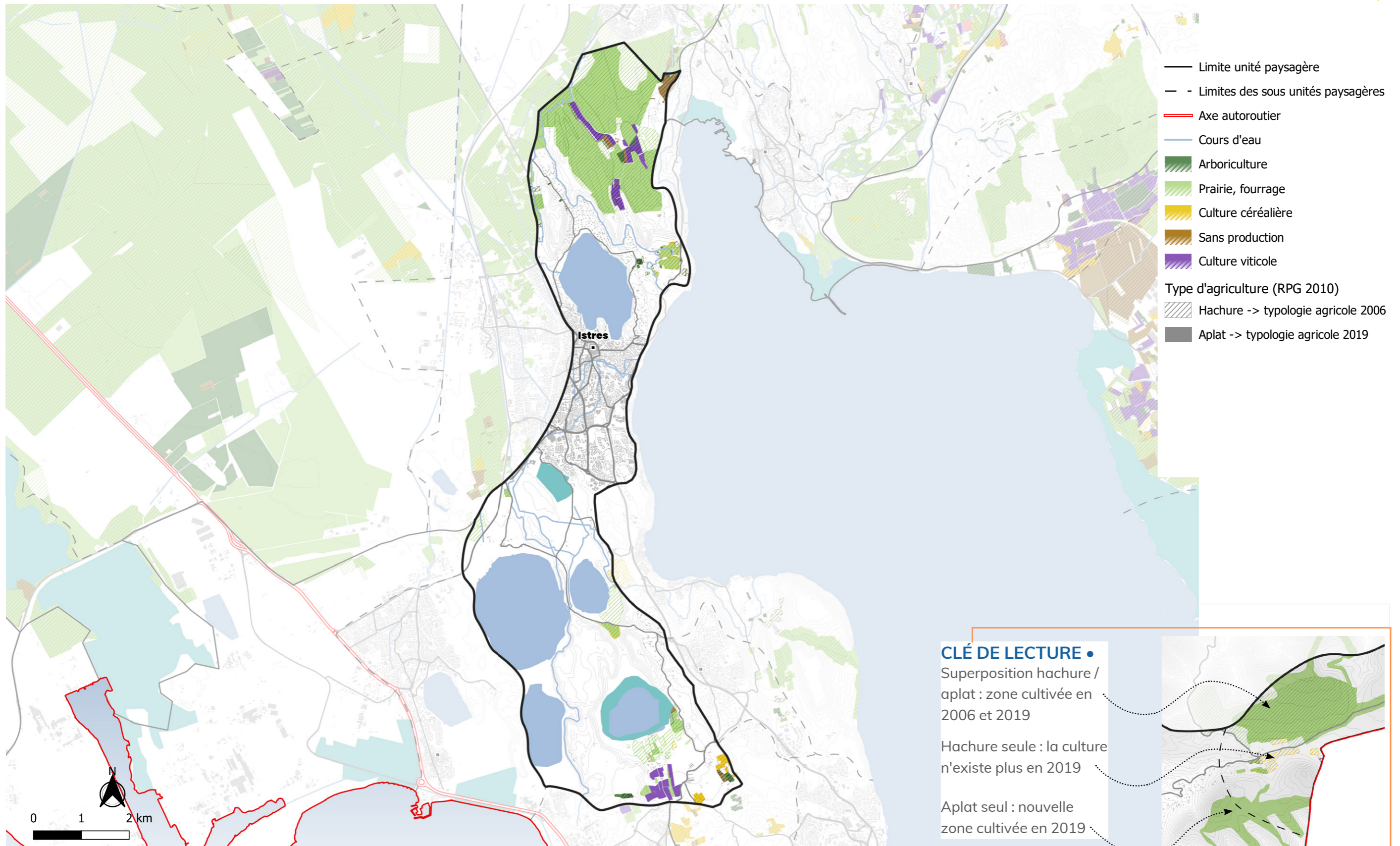
L'URBANISATION DU VALLON DE SAINT-JEAN-ISTRÉS



2019

* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020

L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

Bien que les paysages de l'unité paysagère soient essentiellement couverts de pinèdes et de garrigues, l'agriculture y tient une place surtout aux abords des étangs. Elle maintient ouverts les fonds de vallons et les plateaux intérieurs.

Des surfaces ont disparu très souvent au profit de l'urbanisation.

– Impacts

- Disparition de surfaces cultivées.
- Remise en culture de parcelles de vignes autour de l'étang du Pourra.
- Micro-paysages agraires à proximité de grandes agglomérations.
- Risques d'industrialisation du paysage, avec les constructions de serres de grandes dimensions ou les hangars photovoltaïques.

Les énergies renouvelables •

En lisière de la commune de Miramas, un des plus grands parcs photovoltaïques du département a été mis en service en 2012. Le parc de Sulauze s'étend sur 38 ha et aligne ses rampes de panneaux solaires. Implanté sur une zone dévalorisée, l'exploitant s'est accordé avec une association engagée pour la sauvegarde des abeilles. Des ruches ont été ainsi installées sur le site. Malgré cette initiative, l'impact de ces parcs solaires reste conséquent, en hypothéquant des surfaces qui pourraient être renaturées et le support d'une biodiversité plus riche. Le Schéma Régional Éolien classe en zone de sensibilité majeure les pourtours des étangs, déconseillant ainsi fortement l'implantation d'éoliennes*.

– Impacts

- Consommation de sols par les parcs solaires.
- Impact visuel des panneaux solaires dans un environnement de garrigue.
- Installations connexes de postes et lignes HT pour la redistribution de l'énergie produite.

*source : SRE (Schéma régional de l'Éolien)



2006

LES 38 HA DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE SULAUZE



2019



Les vignes et prairies au Plan Fossan à Port-de-Bouc



Des espaces en plateau marqués de lignes HT



© Bardinal Consultant

L'équilibre fragile des écosystèmes sous la pression anthropique, l'étang de Citis



© Bardinal Consultant

La chapelle et le site archéologique de Saint-Blaise

LES DYNAMIQUES d'évolution



Le tourisme •

Le site de Saint-Blaise a été réaménagé afin de mettre en scène et faire découvrir les vestiges antiques et médiévaux. Il bénéficie ainsi d'une juste notoriété. En 2021, les étangs d'Istres et de Saint-Blaise offrent des lieux récréatifs appréciés qui restent fréquentés par une population locale. Les effets néfastes d'une trop grande fréquentation ne se font pas encore ressentir. Mais il convient néanmoins d'attirer l'attention sur les possibles effets de pratiques inadaptées dans des lieux très sensibles.

– Impacts :

- ◆ Possible affluence de véhicules aux abords des espaces de loisirs.
- ◆ Dégradation de la végétation par piétinement, sentes sauvages et cueillette...
- ◆ Déchets et pollutions diverses.

LES DYNAMIQUES NATURELLES

Au-delà des processus biologiques d'évolution des formations végétales qu'elles soient forestières ou des milieux humides, plusieurs aléas peuvent remettre en cause cet équilibre.

Les incendies de 2017 et 2020 rappellent la fragilité des espaces forestiers. La base de données Prométhée fait valoir de nombreux incendies sur la commune d'Istres et ses environs, très souvent sur de petites surfaces. Mais les préjudices de feux répétés sont connus sur la capacité de résilience de la végétation.

La question se pose également quant au devenir des milieux humides au regard du changement climatique et de ses impacts sur la ressource eau.

– Impacts

- ◆ Difficultés de régénération spontanée des formations végétales due à la récurrence des feux.
- ◆ Destruction des milieux naturels par les incendies.
- ◆ Baisse du niveau des eaux des étangs à envisager en raison du phénomène de réchauffement climatique : moindre apport hydrique, augmentation de l'évaporation...

LES ENJEUX en 2006

Source : atlas des paysages 2006.

LES PAYSAGES D'EAU

Ils sont identitaires de l'unité de paysage et en constituent l'élément majeur:

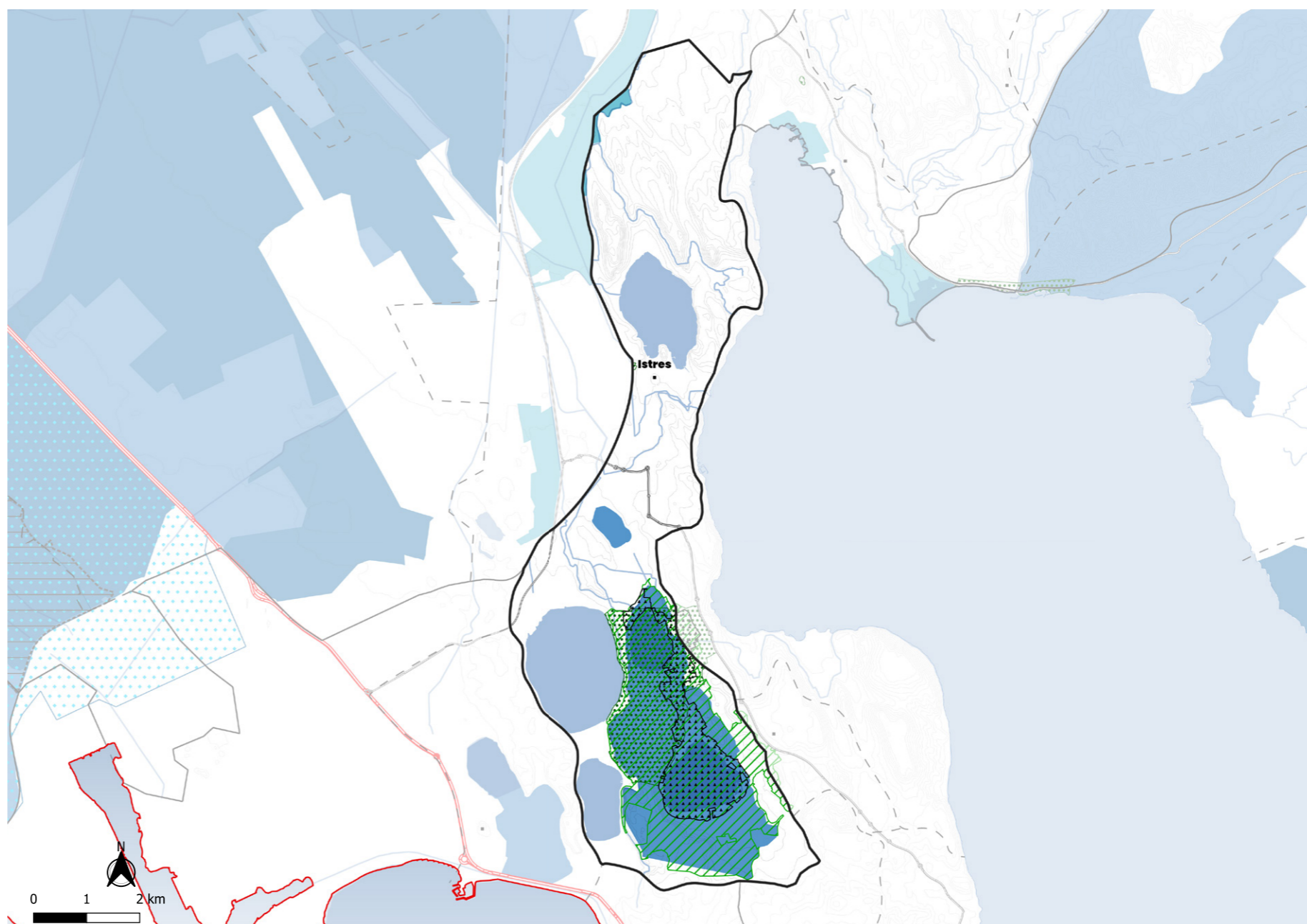
Leur intérêt est accentué par la proximité des zones urbaines. Ces paysages doivent être préservés. Ils constituent des espaces de loisirs appréciés des populations riveraines et sont supports d'une économie touristique.

LA QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE DES CENTRES-VILLES ET DES VILLAGES ANCIENS

Elle est remarquable à Istres. Ces ensembles urbains doivent être préservés.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES SONT AUTANT DE SITES SENSIBLES

La valeur patrimoniale et historique du site de Saint-Blaise est reconnue par son classement au titre des sites du département des Bouches-du-Rhône (décret du 28 février 2020).



Source : Géo-Ide, DREAL. PACA. Cartographie : Signes Paysages.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- Projet de contournement de Martigues et Port de Bouc, avec le prolongement vers le nord de l'A55 impactant le site des étangs : en cours.

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- ▲▲▲ Réserve naturelle régionale
- ▨ Site classé
- Site inscrit
- Natura2000 - ZPS FR9312015, étangs entre Istres et Fos
- Natura2000- ZSC FR9301595, Crau centrale - Crau sèche



Urbanisation autour de l'étang de l'Olivier



Habitat au Desté, petit vallon entre l'étang du Pourra au sud et l'étang de Citis au nord



Les salins de Rassuen en 2021

LES ENJEUX en 2021



Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

L'URBANISATION DES BERGES

La partie de la ville d'Istres incluse dans le périmètre de l'unité paysagère correspond au centre historique et ses périphéries immédiates. Les zones d'activités économiques situées à l'ouest font partie de la plaine de la Crau.

La commune a su tirer profit d'un atout naturel, l'étang de l'Olivier. Les petites parcelles cultivées ont vu leur usage muter vers de l'habitat. Celles abandonnées ont été recolonisées par de la pinède. Ouvertes à l'urbanisation, les berges ont vu leur paysage se transformer car elles offrent l'agrément, recherché et prisé, de vues sur une étendue d'eau.

- ◆ Mutation et privatisation d'une partie des paysages des berges : les oliveraies qui ont donné le nom à l'étang sont devenues des jardins d'agrément avec une végétation plus ornementale.
- ◆ Proximité des zones habitées avec les espaces boisés ; augmentation du risque incendie.
- ◆ Enrichissement des parcelles agricoles abandonnées.
- ◆ Création de nouveaux paysages avec les futurs équipements de loisirs sur les bords de l'étang de l'Olivier et le grand projet d'écoquartier et de golf sur le site de Rassuen.
- ◆ Artificialisation d'espaces naturels.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017

LES ENJEUX en 2021

LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'agriculture est concentrée sur quelques parcelles autour des étangs. Même si elle occupe des surfaces faibles, sa contribution à la qualité des paysages est active. Les collines de Sulauze sont des zones de parcours et la production viticole dynamique. Sa valeur paysagère est reconnue avec le projet de création d'un parc agricole au Plan Fossan.

- 🔥 Maintien de paysages agraires : vignes, oliveraies, prairies...à proximité de zones denses d'habitat et de sites industriels.
- 🔥 Entretien de paysages ouverts sur les petits plateaux et les fonds de vallon en bord d'étangs.
- 🔥 Fonction de coupe-feux.
- 🔥 Participe au maintien de la trame verte et bleue.

LA SAUVEGARDE DES MILIEUX HUMIDES

Des outils réglementaires assurent la préservation et la gestion de ces milieux humides : zonages PLU, site Natura 2000, réserve naturelle régionale et site classé.

Ils ont aussi une valeur paysagère au cœur de grands bassins urbains et industriels. L'attachement des populations riveraines à ces espaces tient dans ce qu'ils offrent comme lieux de loisirs sportifs ou simplement de promenade mais aussi comme témoins d'une histoire avec le site archéologique de Saint-Blaise. La preuve de cet attachement est l'émotion suscitée par les feux qui ont détruit une grande partie des boisements, comme en 2020 avec la destruction partielle de la forêt de Castillon autour de l'étang du Pourra ainsi que celle du site archéologique de Saint-Blaise.

La fragilité de ces milieux questionne sur leur devenir notamment face aux conséquences du dérèglement climatique, même si il est très difficile aujourd'hui de les identifier avec précision.

- 🔥 Conservation et gestion de la diversité écologique des milieux par les outils réglementaires.
- 🔥 Richesse des paysages grâce à la diversité des formations végétales mais aussi par les couleurs changeantes des eaux.
- 🔥 Transformation, voire disparition d'écosystèmes conséquences du dérèglement climatique et des aléas comme les incendies.
- 🔥 Potentiel touristique des milieux aquatiques, à condition qu'il s'agisse de tourisme durable.
- 🔥 Maintien de la trame bleue.



La variété des paysages de l'étang du Pourra maintenue grâce à l'agriculture



Le remaniement brutal des espaces de nature par les incendies



L'étang de Lavalduc, une eau aux nuances de rose

Accompagner le développement de l'habitat individuel :

Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Limiter l'effet "mitage" des boisements en pensant densité et forme.

Assurer l'inscription des nouvelles constructions dans la pente pour éviter des terrassements "cicatrices".

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

Éviter des matériaux et des couleurs étrangers aux palettes locales.

Aménager les interfaces avec les milieux forestiers pour assurer leur préservation et limiter les risques sur les biens et les personnes.

Promouvoir la conception d'écoquartier intégrés et cohérentes dans le territoire

Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Encourager une agriculture diversifiée qui participe à la multiplicité des paysages.

Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour leur rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines.

Soutenir l'agriculture de proximité en faveur de la reconstitution des circuits courts, pour favoriser les pratiques extensives respectueuses de l'environnement.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, murs en pierre...

LES PISTES d'actions en 2021



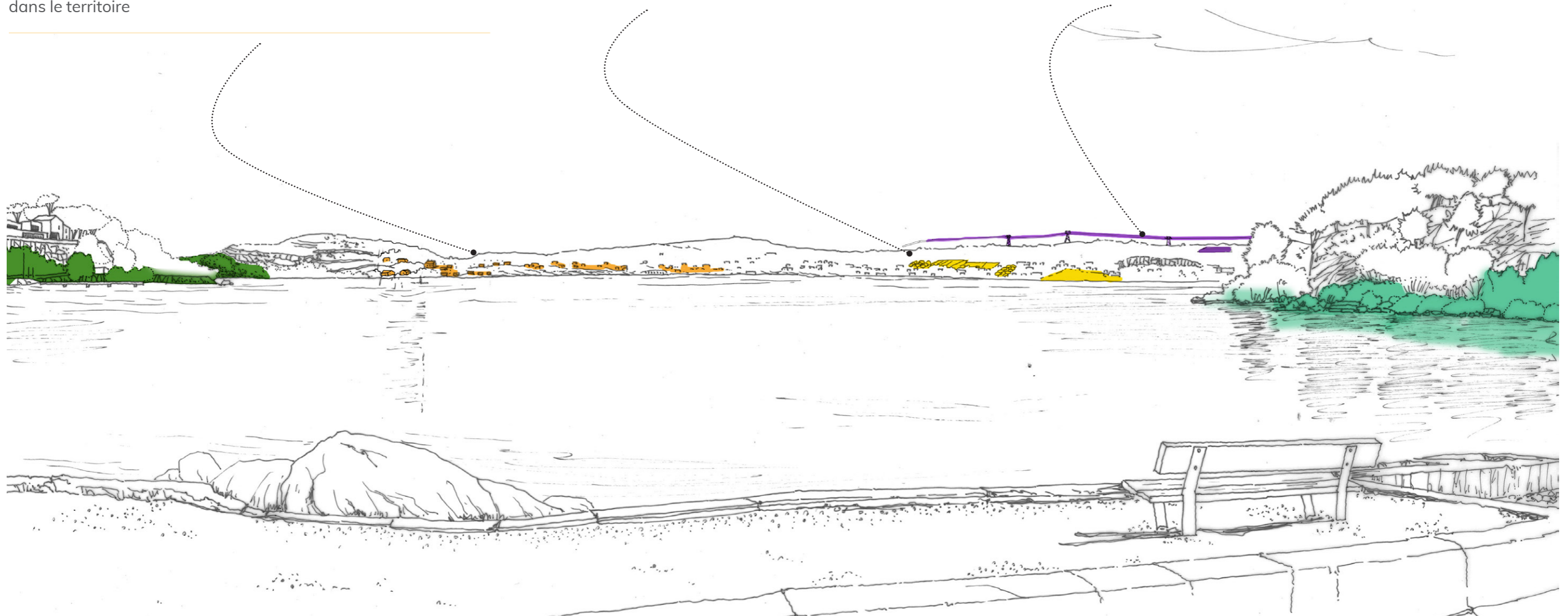
Maîtriser le développement des énergies renouvelables et des infrastructures énergétiques :

Tenir compte des impacts sur les paysages : déboisement pour l'implantation de fermes photovoltaïques.

Encourager le solaire en toiture.

Tendre vers l'enfouissement des lignes Haute-Tension et Très-Haute-Tension les plus prégnantes dans les perceptions : en crête, en plaine...

Encourager la reconversion des sites d'enfouissement de préférence vers une renaturation : le site de Valentoulin par exemple.



Croquis : Signes Paysages



Accompagner la découverte des grands espaces de nature :

Organiser l'accueil des visiteurs en prenant référence du travail engagé par les Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, le Conseil Départemental avec le label des Parcs et Domaines Départementaux...

Informers, communiquer pour faire connaître et respecter les milieux et habitats naturels. y compris au sujet des PEE (information des gestionnaires et des riverains)

Aménager pour préserver les milieux des dégradations liées à la fréquentation et aux pratiques de loisirs : piétinement, déchets, sentes sauvages...

Informers et sensibiliser les usagers sur les préjudices liés à des pratiques inadaptées et les "bonnes conduites" à avoir.

Privilégier l'accès aux espaces de loisirs par des moyens alternatifs à la voiture : modes doux, navettes... pour limiter les besoins en aires de stationnement notamment.

LES PISTES d'actions en 2021

Assurer la préservation et la valorisation des milieux humides (marais, étangs, salins)

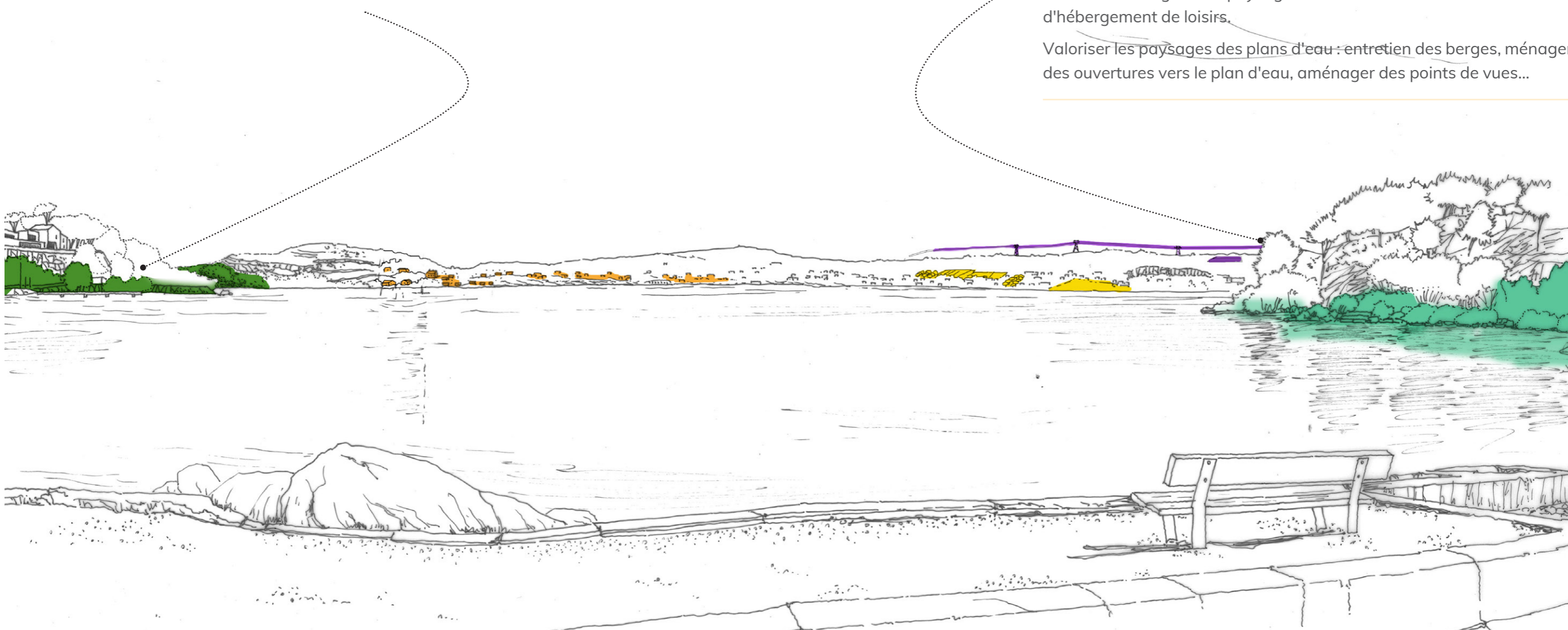
Poursuivre l'entretien des ouvrages (digues, martelières, canaux) et leur gestion hydraulique conformément au DOCOB de la ZPS*.

Préserver / reconstituer les motifs paysagers associés : haies, bosquet, roselières...

Contenir l'urbanisation (habitat et activités) à proximité des milieux humides ; maintenir / composer une zone tampon entre milieux humides et urbanisation

Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures d'accueil et d'hébergement de loisirs.

Valoriser les paysages des plans d'eau : entretien des berges, ménager des ouvertures vers le plan d'eau, aménager des points de vues...



Croquis : Signes Paysages

*DOCUMENTS d'OBJECTIFS de la Zone de la Zone de Protection Spéciale